



Le 19 janvier 2015

Madame Isabelle Durocher
Représentante comptes majeurs
Ventes Montérégie
Société en commandite Gaz Métro
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Autorisation de signatures – Protocole d'entente

Madame,

Veillez trouver ci-joint un extrait de résolution adoptée par les membres du conseil municipal de la Ville de Beauharnois, lors de la séance ordinaire du 13 janvier dernier, soit :

➤ **Numéro 2015-01-013 Autorisation de signatures – Protocole d'entente – Société en commandite Gaz Métro**

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Manon Fortier
Greffière**

/sm

Pièce jointe

Extrait du livre des délibérations de la 1^{ère} séance ordinaire du conseil municipal, tenue en 2015, janvier, le 13, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres. Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du Service du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Manon Fortier, greffière.



**Numéro 2015-01-013 Autorisation de signatures – Protocole d'entente –
Société en commandite Gaz Métro**

Attendu l'existence du parc industriel et des nombreux projets de développements dans ce secteur;

Attendu qu'afin de desservir les industries et commerces dans le parc industriel, il y a lieu de procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz avec Gaz Métro;

Attendu que ces travaux sont estimés à 3 980 092 \$, somme que la ville s'engage à déboursier;

Attendu qu'un pourcentage des revenus générés par les clients ayant conclu un contrat avec Gaz Métro sera remboursé à la ville selon un calcul établi;

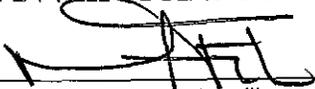
Attendu qu'il y a lieu de signer un protocole d'entente avec Société en commandite Gaz Métro;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais
Il est résolu :

- **D'autoriser** la directrice générale par intérim à signer ledit protocole d'entente avec Société en commandite Gaz Métro afin de procéder à l'extension du réseau de distribution de gaz dans le parc industriel de la Ville de Beauharnois et tout autre document y afférent.
- **Que** cette dépense soit payée à même le Règlement d'emprunt numéro 2012-11.

Adoptée unanimement.
VRAI EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS

Date: 15 JAN. 2015


Greffier de la ville